

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Février 2020**

OBJET : Actions d'encadrement socioprofessionnel au sein de structures d'insertion par l'activité économique : conventions avec les associations insertion par l'activité économique et solidaire (AIAES-Groupe ADDAP 13), De fil en aiguille, Insermode, Propulse, Régie services nord littoral (RSNL) et Association multiservices emplois liens et insertion (AMELI Provence).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Février 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer un financement d'un montant total de 157 500 € aux associations suivantes : association insertion par l'activité économique et solidaire (AIAES-Groupe ADDAP 13), de fil en aiguille, insermode, propulse, régie services nord littoral (RSNL) et association multiservices emplois liens et insertion (AMELI Provence) ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense d'un montant total de 157 500 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTÉ
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**